



Radioamateurs France

organisation d'information et de défense du radioamateurisme

Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur

Semaine 44 bis : F5DFN nous a quitté



C'est avec une profonde tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Georges Zanotto F5DFN survenu durant ce week end du 27 au 28 octobre 2012.

C'est une cruelle nouvelle qui nous plonge dans une très grande stupeur. Georges semblait invulnérable, toujours sur la brèche, animé d'une indomptable passion pour le radioamateurisme.

Il s'est toujours dépensé sans compter et animé par une générosité sans limite. C'est l'exemple même du pionnier, doté d'un savoir technique hors pair, mis à la disposition du REF national et de chacun d'entre nous.

Plus rien ne sera pareil désormais, tant son image et son exemple sont imprégnés dans la défense de la cause nationale et de l'univers de chacun d'entre nous en ses qualités de président de la commission des relais et balises au plan national et de président de l'Établissement départemental du REF69.

Georges est parti trop vite et trop jeune (57 ans) et c'est un ami que nous perdons.

Les membres de l'établissement départemental du Rhône et de l'association des radioamateurs du Rhône présentent leurs affectueuses condoléances à sa famille.

F6CUD Jean Guillemote

La communauté radioamateur vient de perdre un ami; il s'agit de Georges Zanotto de F5DFN. La nouvelle nous est arrivée par l'intermédiaire de Jimmy son fils.

Les membres du Radio Club Vosges, tous les radioamateurs vosgiens et moi-même qui le connaissait bien, se joignent à moi afin de soutenir sa famille, ses proches, et ses nombreux amis dans ces moments difficiles.

C'était un OM très compétent, et énormément d'OMs ont fait appel à ses connaissances pour résoudre leurs cas épineux.

Georges a fait partie des "Hiboux" d'une certaine époque, début des années 80 sur le R7, ou le relais de Lyon comme moi-même et beaucoup d'OMs de l'EST dont F5SN, F1CCC entr'autres.

Georges et son compère Philippe F6GKD nous avaient facilité les démarches initiées par le RadioClubVosges afin de lancer le relais phonie des Vosges F1ZBV (Lola) dans les années 90.

F6GIA

Il n'est jamais facile d'annoncer des mauvaises nouvelles, et pourtant aujourd'hui c'est une bien triste nouvelle dont nous vous faisons part, notre ami Georges, F5DFN est passé "Silent Key".

Ce fut un personnage de générosité et de dévouement de tous les instants dans cette grande famille de radioamateurs.

Nous présentons à ses proches et à toute la famille, nos sincères condoléances.

73 Roland F4FOG et du RCPA F6KEX (38)



SK... en langage radioamateur, cela veut dire « *Silent Key* », celui qui ne transmettra jamais plus. Georges Zanotto, F5DFN, nous a quitté ce WE 😞

Durant de nombreuses années, il a été président de la Commission Nationale Relais et Balise (CNRB) du Ref Union, un responsable technique hors pair, et surtout l'un des gestionnaires de nombreux relais phonie de la région Rhône Alpes et bien au delà.

Jeune radioamateur, j'avais pu voir le bonhomme en action, grimant tel un singe sur un pylône pour aller changer une antenne, montant relancer le relais Vhf des Mts du Lyonnais en plein hiver (40 mn de grimpe dans la neige à 900 m d'altitude), améliorant le relai UHF du Charolais (RU19) en compagnie du.

défunt F9TJ, lui ajoutant même une possibilité d'intercom grâce à un développement de Philippe, F5RHY

Ce qui est désormais simple, l'interconnexion de relais, ne l'était pas à cette époque.

Lors du début du packet-radio (l'ancêtre du WiFi, culminant à 9600 Baud) en région Lyonnaise, Georges avait installé le RTB, Relai Transparent du Beaujolais, un système qui rendait possible l'échange de trames packet en temps réel, via les hauteurs d'Oingt (69). Sa particularité ? Fonctionner avec un décalage Tx/Rx de seulement 600 kHz, totalement dingue à l'époque où tous les relais Uhf fonctionnaient avec 1.6 MHz, une prouesse technique de plus. Il avait par la suite contribué à régler de nombreux émetteurs/récepteurs, faisant en sorte qu'une passion amateur se transforme en un réseau stable, fiable, semi-professionnel.

J'ai appris à réaliser des câbles coaxiaux avec Georges, j'ai appris à souder et dessouder, à ne pas oublier l'importance de la masse sur des modules radio GHz, et tout un tas d'autres astuces qui m'ont amenées à la création d'Infracom, puis aidées à son développement. Ce coup de patte technique, ce savoir faire, je ne l'ai pas oublié, ils me sont utiles chaque jour.

Georges avait une tête dans les nuages et les deux pieds sur terre, capable de se déplacer en pleine nuit pour donner le coup de pouce nécessaire au redémarrage d'un relai, capable d'oublier un RV ou d'arriver avec 3 h de retard, mais présent, toujours présent, avec son inimitable 305 bardée d'antennes, tentant de tenir le choc sous la rouille et les kilomètres.

Salut Georges, bon vent, peut importe où les ondes te mèneront dans cet immense Univers, tu vas me manquer, et je ne serai pas le seul

INFRACOM

Un grand Om s'en est allé!



C'est avec surprise et avec une grande émotion que j'apprends via le site de Francis AIU le décès Georges F5DFN.

Il fut pendant de nombreuses années tour à tour le président, un responsable technique et le Monsieur Relais de la région Rhône Alpes et au delà des limites départementales

Il est facile de faire l'éloge de quelqu'un une fois parti, mais Georges était toujours disponible et l'ensemble des Om avait un grand respect
C'est un OM que j'ai pu apprécier à titre personnel ...

Sincères condoléances

F6OYU

Au Revoir Georges

Mon ami Georges F5DFN n'est plus.

Je viens de l'apprendre par son ami de toujours F6GKD Philippe.

Il n'y a pas grand chose à dire.

Repose en paix Georges, merci pour tout ce que tu as fait pour la communauté, merci pour tous tes enseignements sur les relais.

Merci aussi pour ta gentillesse et ta bonne humeur perpétuelle. Merci pour ton bon sens et ton petit éclair de folie qui a permis tant de réalisations !

J'adresse toutes mes condoléances à sa famille et à ses amis.

Au revoir Georges !

F1UJT

Notre ami Georges ZANATTO F5DFN du (42) vient de nous quitter à l'âge de 57 ans d'un arrêt cardiaque, Vice Président de l' ARL (69) , responsable technique de nombreux relais radioamateur dont le R5X du Mont Alambre .

Om très dévoué pour la cause radioamateur, il laissera un grand vide dans la communauté Om et surtout 2 garçons et une fille .

Nous adressons nos condoléances à sa famille .

Adieu Georges .

F6EPE ARV 84

C'est avec stupeur que l'information circulait de façon informelle la nuit du 29 octobre sur le relais de Lyon.

C'est un pilier de la radio et du radio amateurisme qui vient de nous quitter.

Nous sommes dans l'immédiat en profonde tristesse.

F5SN

Ayant écouté en silence ce mardi 30 octobre les différents contacts sur le Relais de Lyon R3x, la peine de chacun des amis Lyonnais était au rendez-vous.

Georges était l'archétype, de la disponibilité, de l'élément fiable intellectuellement et techniquement.

Artisan au REF, en compagnie de F2MM et F5AD à la mise en place des premiers relais Français dans les années 1975/78 sous la Présidence de F9FF, j'avais éprouvé une grande satisfaction quelques années plus tard lorsque Georges F1DFN, s'était intéressé à la relève. Puis ensuite la CNRB sous son impulsion a fait son chemin.

Nous venons de perdre un Om :

* De caractère dont la fermeté était liée à la compétence

* Dévoué à la cause radioamateur régionale, nationale et au-delà

* Formateur par sa connaissance théorique conjuguée à une grande expérience terrain

* Disponible 24/24 pour que les relais fonctionnent ou pour un Om dans le besoin.

A cela, ajoutons les dépenses personnelles préférées à l'investissement Relais, qu'aux vacances. La mise à disposition d'un matériel de mesure très onéreux à titre individuel. Un nombre de kilomètres voitures importants pour la cause Relais et réunions nationales.

Au cœur des départements, ceux qui se sont investit pour la collectivité, sont des valeurs souvent mal récompensées par un silence involontaire lié à une forme de timidité et respect.

Nous nous inclinons devant un pilier technique du radioamateurisme Français qui a fermé la porte sans avoir eu le temps de le saluer. Ajoutons une pensée profonde pour l'ensemble de sa famille.

Serge F5SN ED39

Georges était, et reste mon ami, j'ai fait sa connaissance à Péronne, il était F1DFN, il était dépanneur télé chez Tranquille de F9MF, il a participé activement à la réalisation du relais d'Albert, à l'époque relais de Nurlu. Il a vécu chez moi pendant un an et un peu plus quand il travaillait comme chef de rayon dans une grande surface à Meaux, il faisait l'aller-retour Amiens-Meaux matin et soir, il n'a jamais compté ses efforts. Il m'a appris tellement de choses en radio, dans d'autres domaines, et aussi en électrotechnique... Nous avons, avec René de F6IPV, Jean-Claude de F6IRS, ma compagne Sylvana, et les autres copains dont les indicatifs m'échappent devant l'émotion, partagé avec lui le repas de gala et le repas du dimanche midi à Gradignan, lors du dernier congrès du REF-Union, avec des conversations très constructives, avec son esprit qui pouvait sembler tortueux, mais qui nous amenait toujours à la réalité scientifique et technique. Je sais que cette nuit sera pour moi une insomnie. Que sa famille soit assurée de tous mes sentiments de sympathie... Je connaissais ses parents chez qui j'ai été très bien accueilli plusieurs fois... Il restera à jamais gravé dans ma mémoire, j'ai perdu un ami.

Hugues F4FXO ED59

Responsable de la CNRB, Georges était également président du REF69 et, depuis 2010, responsable de la commission THF.

Nous garderons de lui le souvenir d'un OM passionné, disponible et dévoué à la cause amateur. Une pensée pour lui et ses proches,

Betty, F6IOC
DRU Rhône-Alpes

Président du REF69, responsable de la CNRB, ainsi que, plus récemment, de la commission THF, Georges a toujours eu à cœur de défendre notre activité et les valeurs du service amateur. Nous avons une pensée pour lui et ses proches à qui nous présentons nos sincères condoléances. Pour le REF-Union, Jean Paul F6BYJ

Recherche de photos en souvenir de Georges F5DFN

Comme beaucoup d'entre vous nous sommes très attristés par la disparition de Georges F5DFN.

Je suis à la recherche de photos pour la réalisation d'un album souvenir ainsi que d'une vidéo diaporama.

Vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante : laurentfnc (@) orange.fr.

Je vous invite à faire suivre ce message à d'autres OMS. Je vous remercie par avance.
Cordialement Laurent FNC

Appel urgent à la solidarité

Inutile de rappeler la contribution de Georges /F5DFN au radio-amateurisme, son dévouement sans limite, ses compétences qu'il a su partager et transmettre dans notre région et bien au delà. Il va nous manquer terriblement.

Sa disparition soudaine met sa famille et en particulier ses enfants dans une situation financière dramatique. L'ALR et le REF 69 organisent dès maintenant une collecte qui leur sera versée intégralement. Nous faisons appel à votre générosité pour que ce geste soit à la hauteur des innombrables services que Georges a rendu à notre communauté. Vos dons seront centralisés par nos trésoriers Thierry F1OLG/Janique F0FOX .

Les clubs et associations de la région organisent leur propre collecte par ailleurs.

Dans quelque temps, le très abondant matériel de Georges , tant au radio club de Fourvière que dans sa maison de la Loire sera vendu pour compléter cette collecte.

Je compte sur vous,

Gérard F6AVQ
Président de l'ALR



Radioamateurs France

organisation d'information et de défense du radioamateurisme

Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur

Semaine 44, toute vérité est-elle bonne à dire ? Cette semaine : CPL et CEM ... suite de la news letter n°35

Rappel :

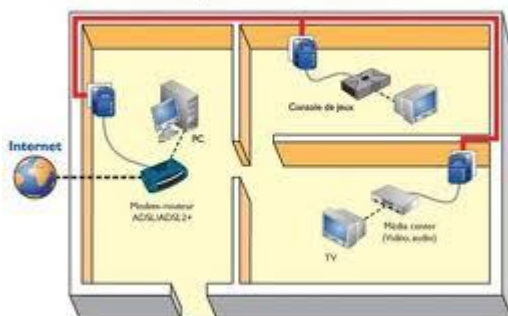
Cette news letters est relayée spontanément

Nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.

Cette semaine le sujet étant important tant par le nombre de pages que par l'importance du sujet, pour ne pas surcharger, nous avons reporté à la semaine prochaine (news letter 45) les autres sujets et rubriques.

Réseau CPL domestique



Il faut bien revenir sur ce sujet cette semaine car après les problèmes liés à l'installation de nos antennes, nous risquons d'être brouillés ... et donc qu'il nous devienne impossible de pratiquer notre hobby à cause du QRM ambiant.

Alors il faut être vigilants et pour cela vous informer de toutes les tendances sur le sujet.

Ainsi les 'divagations' de l'IARU qui après avoir fait un pas en avant, fait maintenant un pas en arrière ...

Sans parler de représentants désavoués par leur association nationale ...
Et mêmes les menaces ... (oui c'est réel !!!).

Lu sur :

(radioamateurs.france (a) gmail.com)

Bonjour,
dans votre numéro 43 de Radioamateur France, vous dites, je cite:

"En 2001, la FNRASEC change de nom et devient La Fédération Nationale des Radiotransmetteurs au service de la Sécurité Civile.

Or, plus loin vous citez le décret du 15/10/2012, qui dit:
"Est reconnue... Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile - FNRASEC" Alors, ce sont des Radioamateurs ou des Radiotransmetteurs?

A-t-elle encore changé de nom?



**Adhésion
.Pour notre part
c'est NON.**

A propos

Qui sommes-nous ?

Des radioamateurs ayant exercés des responsabilités au sein de radio-clubs, de départements, et autres fonctions au REF-Union.

Date de création ?

La première new letter date du 1er janvier 2012.

La création du site date du 1er juin 2012.

Pourquoi l'anonymat ?

Comme pour la presse, seules comptent les idées et non pas les hommes.

Que voulons nous ?

Défendre le (notre) hobby qu'est le radio-amateurisme.

Pour cela nous allons :

Informez nos correspondants

Participer aux développements et promouvoir les activités.

Etablir des relations avec les administrations de tutelles.

De radioamateurs France

Bonjour cher OM.

Suite à notre news letter 43, nous reproduisons une partie du texte et confirmons bien ce qui est écrit entre autre sur le site FNRASEC.

MAIS, une question se pose :

Le site n'est pas à jour ?

Un changement nous a 'échappé' ?

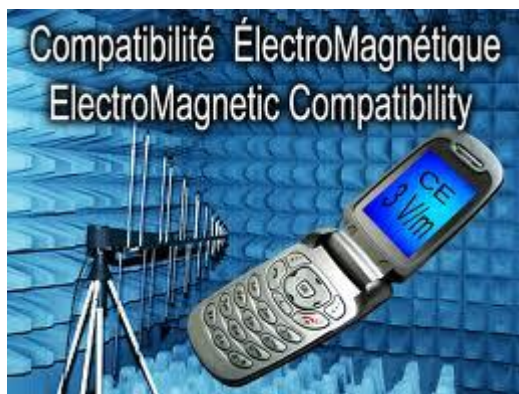
Car la Fédération 'des transmetteurs', ce n'est pas 'radioamateurs' !!!

OUI, depuis, même si ce n'est pas écrit sur le site (retard de mise à jour), les transmetteurs sont redevenus des radioamateurs.

NB, en complément à notre article :

A la demande des ONG, la FNRASEC a créé RSF Radio Sans Frontière en 1989, pour des missions humanitaires en dehors de France.

CPL, CEM ... suite de la news letter n° 35



CPL ou PLC (Power Line Communications, également connu sous le nom de LAN Powerlan pour directLAN) est la technologie haut débit de transmission de signaux de données sur l'installation électrique domestique.

Les derniers appareils sont spécifiés jusqu'à 500 Mbits .

La puissance utilisée non blindée provoque des rayonnements de lignes sur une partie de la haute fréquence.

Ainsi produite la perturbation peut être ressentie jusqu'à une centaine de mètres sur tout le spectre et rendre la radio à ondes courtes inutilisable.

Pendant des années, les organisations de radioamateurs se sont défendues contre ce type de pollution.

Il est curieux de constater que face à ce problème, seuls les radioamateurs se sont emparés du texte. Devrait-on penser que tous les opérateurs radios comme par exemple 'l'armée' que l'on nous cite souvent comme attentive et pointilleuse, sont indifférents ...

A croire que tous se sentent protégés dans leur bulle !

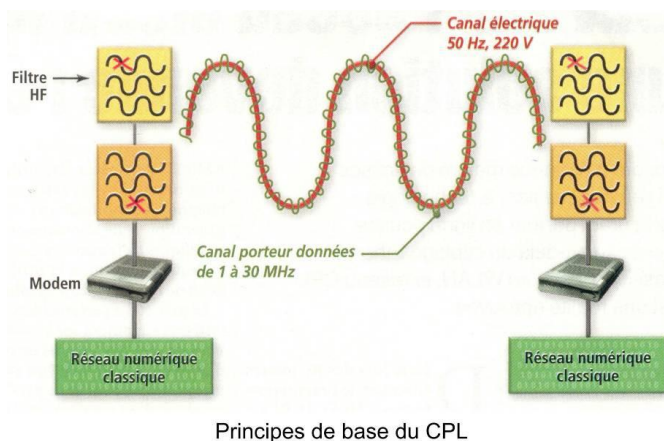
Nous savons très bien que les équipements importés ne seront pas tous conformes et donc qu'ensuite il faudra :

- Déterminer les brouillages ou interférences
- Identifier les besoins des uns et la protection des autres.
- S'attaquer aux matériels contrevenants ...

Si les projets sont anciens, l'évolution est en route.

L'énorme pression qu'exerce le lobby de l'industrie sur les fonctionnaires européens et les comités de normalisation pour un débit de données plus élevé avec une bande passante RF de plus en plus performante.

L'intervention des services de radioamateurs est compréhensible face aux dangers.



Principes de base du CPL

L'intervention des services de radioamateurs est compréhensible face aux dangers.

Un vote a eu lieu en 2011. ce vote de l'IARU était en faveur d'un maintien de la norme existante par opposition au projet de nouvelle norme.

Il faut savoir qu'entre autres, avec le projet de norme EN50561 qui stipule que les bandes radioamateurs sont protégées, un industriel a fait des essais en Colombie britannique en intégrant un dispositif de PLC pour surveiller la plage actuelle en ligne et "regarder" ce qui se passe, ou, et la force des signaux porteurs présents

Mais cela s'est fait dans une relativement faible concentration de stations radios (pros, amateurs et diffusions ...) et avec, dans les domiciles un câblage ...bon pour résumer cela a marché, mais ailleurs, dans un autre environnement qu'en sera t'il ?

A hamradio à Friedrichshafen,



En 2012, il a de nouveau été discuté de la CEM, par le «CEM groupe de travail IARU R1».

Le groupe de travail devait examiner si l'IARU continue à «protéger» la totalité du spectre à ondes courtes ou seulement les bandes radioamateurs sachant qu'il y a déjà un bon niveau technique actuellement pour la norme.

Alors que s'applique aux dispositifs informatiques, et donc pour les équipements CPL la norme EN55022: 2006 entrée en vigueur le 1 Octobre 2011.

Le texte d'origine a été légèrement amendé (projet de norme FprEN50561-1).

Le lobby de PLC-industrie après le premier rejet ne s'avouant pas vaincu.

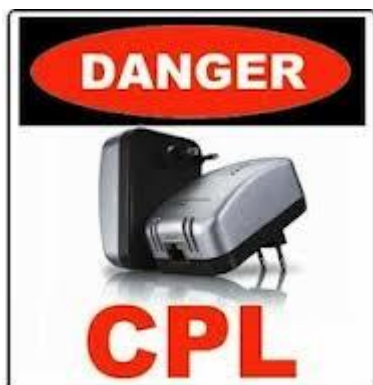
Il y a trop d'argent est en jeu.

Le chef du groupe de travail IARU EMC a alors plaidé ce jour là, et à la surprise totale pour le renversement de situation au dernier moment.

Abattu par la décision de l'IARU d'approuver le projet à ce moment (!), la délégation de L' USKA a tenu bon et a rejeté le projet, conformément à l'attitude de la RSGB, et du REF mais malheureusement en minorité.

Votes : 10 pour, 2 abstentions, 3 non.

Le coup de théâtre du retournement de la position DARC à l'IARU.

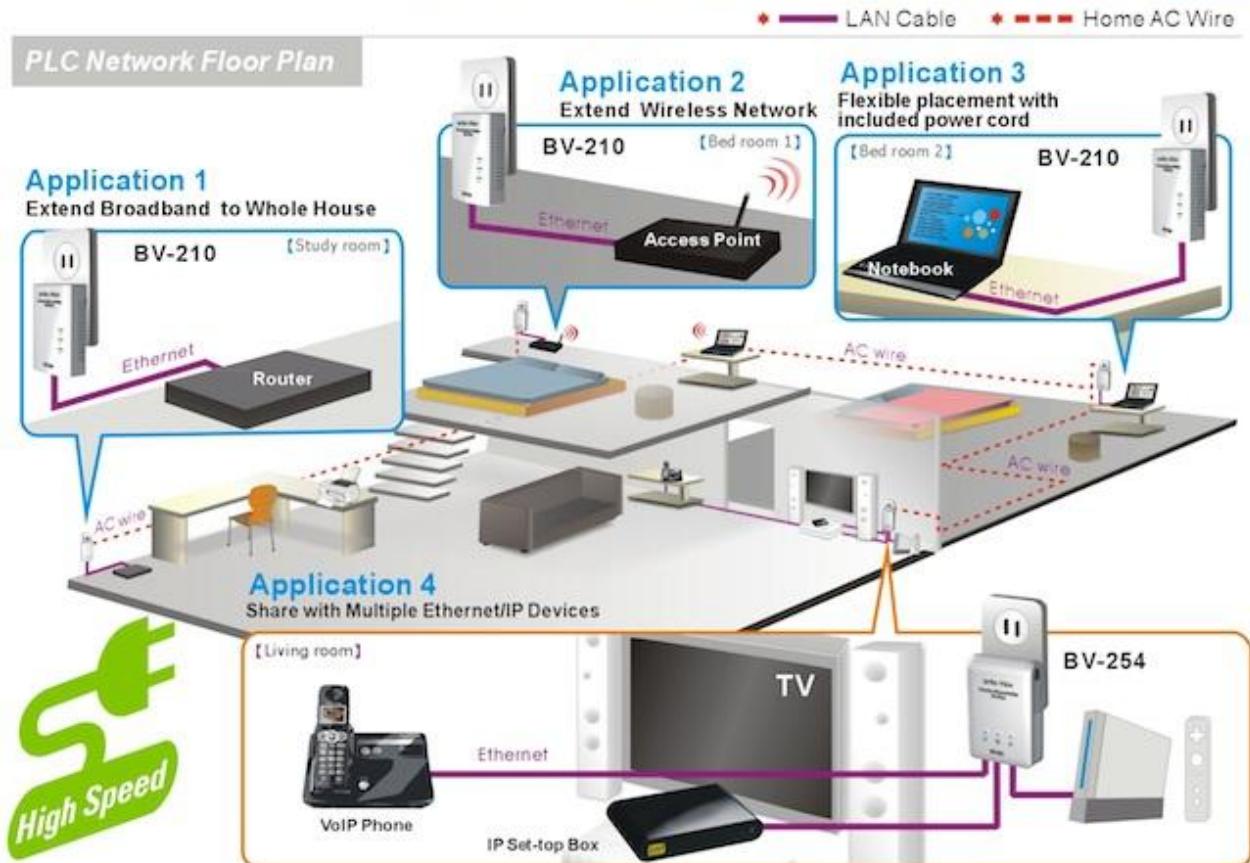


Le DARC, association représentative des radioamateurs allemands émet un vote négatif sur le projet actuel du standard CPL.

Le 22 octobre, le DARC s'est prononcé contre le projet actuel de la norme PR EN 50561-1 CPL.

Son vote négatif a eu lieu lors de la réunion de la Commission allemande pour les technologies électriques, électroniques et informations introduites Association VDE, brièvement DKE. Le Conseil du DARC a, au cours de sa réunion du conseil le 13 Octobre, examiné en détails les avantages et les inconvénients du projet de norme. Ce projet a soulevé de nombreuses discussions au sein des membres du DARC.

Powerline Ethernet Bridge & Switch



Le DARC estime que le nouveau projet de norme n'indique pas de lignes directrices claires ni validées pour l'atténuation du niveau des signaux sur les bandes de fréquences attribuées aux radioamateurs.

Ce projet propose d'utiliser le spectre RF pour la transmission de données sur des câbles non blindés - connus sous le nom de technologie Powerline - avec des zones de protection pour les bandes radioamateurs. En outre, il y aurait des garanties aux autres services de radio.

Le DARC redoute les ambitions futures des autres fabricants de produits électriques, avec des limites plus élevées pour l'émission d'interférences électromagnétiques nuisibles. Cela pourrait éventuellement conduire à un affaiblissement des limites existantes dans d'autres normes CEM.

Il y a aussi trop peu d'information sur les produits d'intermodulation non linéaires - qui peuvent apparaître dans les zones de protection des bandes amateur - comme avec les alimentations à découpage et les LED.

Par conséquent, le DARC a choisi le vote négatif de l'organisation des normes allemandes DKE.

En outre, il est habituel qu'en cas de rejet d'une norme, des raisons détaillées sur les lacunes identifiées doivent être fournies.

Le DARC est bien conscient que lui et sa voix n'ont qu'un effet mineur sur l'entrée en vigueur effective de la norme prEN 50561-1.

Le DARC suppose qu'avec la modification de l'actuelle norme EN55022, la commercialisation dans le futur de produits utilisant les lignes électriques, ne va pas améliorer la situation dans le court et moyen terme des interférences électromagnétiques nuisibles dans les allocations amateur par rapport à la situation actuelle.

Les services de radio en ondes courtes en Allemagne sont depuis 13 ans confrontés à des lignes électriques qui alimentent les réseaux internes en produits nuisibles jusqu'à 95 dBmV à 50 Hz .

Voyons maintenant le débat français sur la toile avec deux protagonistes ayant une réaction diamétralement opposée.



F2MM dit :

23 octobre 2012, sur le site de <http://f6hgy.com/>

Bonjour Georges (F6CER) et les autres, Quand on lance une pétition c'est avec un objectif et des destinataires précis.

Telle qu'elle est partie c'est une profonde erreur. Un OM découvre le problème de la normalisation CPL et rédige une « motion » de sa seule initiative sans consulter ceux qui sont plongés dedans depuis des années. C'est parfaitement son droit mais il veut représenter toute la communauté radioamateur française en se perdant dans les textes au point qu'il doit, suite à mon intervention, refaire sa copie.

Ce n'est pas sérieux d'autant plus qu'il n'a pas attendu qu'on le soutienne dans sa démarche pour arroser et faire arroser des députés français intervenant dans une assemblée européenne. Dans ce contexte, le lien avec les radioamateurs ne peut pas se faire sans une coordination IARU mais ce qui le gêne c'est que ça l'obligerait à avoir l'avis du REF.

Alors sous le prétexte que l'IARU a commis une boulette sur le sujet à Friedrichshafen, quelle belle occasion de tenter d'humilier le REF dans les forums où c'est la règle du jeu.

Mais qui sont les pigeons ?

En ce qui me concerne, je considère que si une pétition doit se faire elle doit être « coordonnée ». Je sais que ce mot n'a guère de sens chez les gaulois alors dans ce cas, évitons de nous ridiculiser sur le plan international et fermons là!

Une pétition circule via l'USKA elle est déjà mieux ciblée et soutenue par divers allemands qui regrettent que le DARC, comme le REF, se contente d'un communiqué.

Les espagnols et les chypriotes qui viennent de se rallier à notre opinion ne pétitionnent pas. A ma connaissance les anglais non plus. De toute façon les dés sont jetés et ça ne sert à rien.

Qu'on effectue ce genre de démarche auprès de nos autorités nationales est une autre histoire car là nous sommes chez nous et si nous l'avons fait c'était pour aligner notre réglementation et les plans de bande sur ce qui se fait ailleurs.

De grâce messieurs les mécontents oubliez vos égos démesurés. Nous ne sommes que des radioamateurs aux intérêts bien définis et pas des sauveurs de l'humanité. Mettez un mouchoir sur votre haine et travaillons ensemble. 73' Jacques / F2MM

F6GOX dit :

24 octobre 2012 à 19:38 sur le site <http://f6hgy.com/>

Lisez avant de tirer à boulet rouge quand cela ne vient pas de chez vous...

<http://arp75.free.fr/PortailARP/blog.php?lng=fr&pg=3640>

Et vous pouvez toujours croire que vous êtes le seul à détenir la vérité. Je ne suis pas d'accord avec votre analyse et votre démarche

Mais je peux me tromper et si la votre, d'action, est efficace, tant mieux !

Vos commentaires sont blessants, entre une attaque personnelle à peine voilée toutes les 3 lignes, le rappel que vous seul existait, à titre personnel et en tant qu'association, et que toute autre action que la vôtre serait dangereuse... La rengaine habituelle

Ne prenez pas les choses trop à cœur, c'est souvent le problème dans ses associations de bénévoles,

lorsqu'il n'y a qu'un gars qui prétend être le seul dans le navire à savoir lire la carte...

Notre devise c'est : « Soutenir le radio amateurisme c'est soutenir les carrières scientifiques et techniques dont l'Europe a besoin ! »

Pour information, l'ARP 75 c'est :



L'ARP est une association scientifique qui expérimente dans le domaine des communications électroniques, dans le cadre des Services d'amateur et d'amateur par satellite de l'Union Internationale des Télécommunications.

Grâce au radio amateurisme, vecteur d'instruction individuelle, l'ARP sensibilise les jeunes des collèges et lycées aux carrières scientifiques. Nous pouvons aussi apporter des sujets originaux de travaux (TIPE) pour les étudiants de classes préparatoires et des écoles d'ingénieur, de thèse (Doctorat) et de recherche (Post-Doc) pour les laboratoires de recherche.

ALORS ???

- 1 Chacun est libre de ses opinions et peut s'exprimer.
- 2 Le REF est représenté par l'IARU, hors comme l'écrit F2MM, " l'IARU a commis une boulette".
- 3 Le représentant du REF est F2MM.
- 4 L'ARP75 met en place une pétition ...

Sur le site de l'ARP75, une présentation simple et claire résume bien la situation. Nous reproduisons donc un extrait du sujet.

<http://arp75.free.fr/PortailARP/blog.php?lng=fr&pg=3640>



Il faut savoir que l'actualité du Parlement européen au sujet du spectre hertzien est très riche en ce moment.

Il y a trois problématiques différentes qui concernent la défense de la pollution du spectre hertzien qui menacent à des degrés divers notre activité radioamateur, qui est essentiellement basée sur l'exploitation de petits signaux.

Il s'agit du projet de nouvelle norme CPL EN50561-1, de la révision de la directive européenne 2004/108 dite directive CEM et de la révision de la Directive RTE 1999/5 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité.

La NORME en5056161

Cette norme fait l'objet d'une forte contestation - à en perdre son latin - au sein de la commission CEM de l'IARU Région1, qui est passée d'opposante à Sun City à majoritairement favorable à Friedrichaffen, à l'exception des résistants Anglais, Français et Suisses.

Le dernier coup de théâtre en date est le retournement du DARC (Allemagne) qui désavoue son représentant et passe de favorable à opposant.

Les opposants considèrent qu'ils faillent rester au statu quo actuel et que les niveaux de signaux de cette nouvelle norme sont trop élevés et condamnent à terme les liaisons HF malgré la présence d'un système sophistiqué de notch pour les bandes amateurs notamment. On peut lire sur de nombreux blogs les argumentaires des pro et des contres.

Si actuellement la recommandation de la majorité du groupe de travail CEM de l'IARU est favorable à

COMMENT ÇA: « JE NE SUIS PAS D' ACCORD AVEC TOI! »

C'EST TOI QUI N'EST PAS D' ACCORD AVEC MOI !



soutenir cette norme au Parlement européen, ce serait si grave selon certains que cela revient à ce que l'IARU "abandonnerait le spectre hertzien aux fabricants de CPL"...

Si l'IARU changeait à nouveau de position en redevenant opposante, cela stopperait-il pour autant l'arrivée de cette norme ?

Qui a raison ? Qui a tort ? Une affaire de spécialistes qui ne sont pas d'accord entre eux ?

Pour vous faire une idée sur ce sujet, ... On lit qu'"Ainsi, une augmentation du bruit de fond ambiant de quelques décibels seulement a une incidence très dommageable sur la capacité d'une station d'amateur à communiquer sur de grandes distances. Pour cette raison, l'augmentation maximale admissible du

bruit de fond total dû aux émissions CPL devrait être de 0,5 dB. Pour respecter cette condition, l'intensité moyenne du champ de bruit rayonné par le réseau électrique à une distance de 10 m doit être inférieure de 9,14 dB par rapport au niveau de bruit préexistant??

Si l'on peut se réjouir d'une recommandation UIT-R chiffrée, que faut-il comprendre des termes "niveau de bruit préexistant" ? Cela signifie t-il que pour se prévaloir - et donc se défendre - d'un "niveau de bruit préexistant" avant l'installation d'un réseau CPL chez votre voisin, les installations radioélectriques des Services d'amateur doivent disposer d'un relevé de bruit de fond ambiant autour d'un périmètre de protection de 10 mètres, ceci afin de se protéger de toute installation CPL qui dépasserait cette recommandation ou toute autre d'ailleurs ? Quel organisme fait un tel relevé de niveau de bruit de fond ? Et de qualité opposable en cas de contestation ? Donc cette recommandation pourrait servir à vous protéger de votre voisinage sur une distance de 10 mètres au nom d'un droit d'antériorité ce qui est juridiquement correct. Mais si pendant ce temps là, le niveau de bruit de fond augmente partout autour de votre cercle de calme radioélectrique, en cas de déménagement de l'installation, mais aussi en cas de cessation temporaire de votre activité avec reprise secondaire, votre "niveau de bruit préexistant" a considérablement augmenté et là, vous ne pouvez plus rien dire... Encore moins si votre station n'est pas enregistrée à l'ANFr, vous ne pouvez pas faire de demande d'intervention en brouillage, donc comment vous plaindre ?

Au lieu de définir le niveau de bruit émis par un appareil électrique par rapport à lui-même - par exemple le niveau du signal émis de votre installation ou celui des harmoniques d'un émetteur, on ne définit pas ce que peuvent "émettre" au maximum les appareils CPL en tant qu'appareil mais on se réfère à un "niveau de bruit ambiant", ce qui permet aux CPL d'installer un bruit de fond croissant au fur et à mesure de leurs ventes et ainsi d'alimenter l'augmentation de ce fameux "niveau de bruit préexistant".

La conclusion est que les CPL s'approprient de facto la définition du "niveau de bruit préexistant" en s'installant eux-même comme "bruit de fond ambiant" au fur et à mesure de leur extension...

Ce "niveau de bruit préexistant" risque d'augmenter à terme n'importe où en France...

Les équipements doivent être conçus et fabriqués, conformément à l'état de la technique, de façon à garantir:

- a) que les perturbations électromagnétiques produites ne dépassent pas le niveau au-delà duquel des équipements hertziens et de télécommunications ou d'autres équipements ne peuvent pas fonctionner comme prévu

C'est quoi EN PRATIQUE "ne peuvent pas fonctionner comme prévu" pour les installations des services d'amateur ?



On a l'impression de revenir au temps des émetteurs à étincelles qui en mettaient partout dans le spectre... Avec les CPL, c'est un recul d'un siècle !!

La solution technique connue et facile à mettre en oeuvre - mais coûteuse... - serait de blinder tous les câbles électriques des habitations afin d'y mettre des CPL dès la construction et d'enterrer toutes les lignes de transport ERDF servant à transporter les signaux CPL...

Car ces appareils CPL, ce sont bien des émetteurs qui utilisent des antennes filaires, non ?

De l'autre côté, on peut considérer que votre émetteur est dans une limite de puissance de sortie et dispose de filtres de sortie limitant - mais ne supprimant pas - les harmoniques à un certain niveau. Faut-il rappeler les problèmes générés par les harmoniques amateurs en plein dans les bandes TV ?

Donc si on applique le même raisonnement aux CPL, on constate qu'ils disposent de filtres logiciels de type notch qui diminuent - mais ne supprimant pas - le niveau du signal émis sur les bandes amateurs.

Et puis l'évolution technique va vers plus de modes numériques dont le traitement de signal permet de sortir une station 30 dB en-dessous du bruit. Il faut aussi adapter les stations d'amateur à l'évolution technique et à celle de l'environnement radioélectrique, que cela plaise ou pas, j'en conviens...

La cohabitation est inéluctable, non ? N'est-ce pas la position de "real politic" prise par l'IARU qui n'a pas les moyens de s'opposer à cette norme ?

Cependant que dire à l'argument des opposants qui considèrent que les contrôles de la conformité des CPL n'existent pas et que donc c'est la porte ouverte à des brouillages encore plus importants sur tout le spectre... Ils ont raison, surtout si l'on tient compte de l'augmentation du bruit de fond HF constatée par les radioamateurs sur tout le territoire national...

Et on ne peut rester indifférent à la position du gouvernement japonais : Pas de CPL/BPL au Japon !

Dans le rapport de l'UIT SM 2158-2, Incidence des systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne sur les systèmes de radiocommunication fonctionnant dans les bandes de fréquences kilométriques, hectométriques, décamétriques et métriques au-dessous de 80 MHz (Question UIT-R 221/1) (2009-2010-2011), page 1 de la table des matières:

"L'Administration du Japon émet une réserve quant au contenu du présent Rapport en attendant d'autres contributions sur des questions spécifiques, qui doivent être présentées à la/aux prochaine(s) réunion(s) du Groupe de travail 1A."

Lire aussi page 46 : "Dans le but de prévenir les brouillages, l'administration du Japon a décidé, en octobre 2006, de n'autoriser que les systèmes CPL de type Indoor, autrement dit d'interdire les systèmes CPL de type Access."

Puis page 153 : "Résultats des mesures de rayonnements causés par des systèmes CPL de type Indoor dans un environnement de type résidentiel effectuées lors d'un essai mené au Japon", page 160 : "Essais sur le terrain effectués sur le mont Akagi, Japon, le 23 juillet 2002", page 170 : "Dépendance des fuites de champ électrique causées par des systèmes CPL de type Indoor par rapport à la distance – mesures de séparation effectuées au Japon",

Troublant ce Japon qui renonce à des milliards d'euros pour protéger son spectre hertzien...

En ce qui concerne la révision de la directive européenne CEM 2004/108



L'amendement n°31 déposé par les représentants de l'IARU région 1 auprès du Comité pour la protection du marché intérieur et des consommateurs du Parlement européen. (Committee on Internal Market and Consumer Protection (IMCO) of the European Parliament) concerne la révision de la Directive européenne 2004/108 dite directive CEM.

Cet amendement a été accepté et fera partie du texte soumis au vote aux députés européens.

L'amendement n°31 déposé par les représentants de l'IARU région 1 auprès du Comité pour la protection du marché intérieur et des consommateurs du Parlement européen. (Committee on Internal Market and Consumer Protection (IMCO) of the European Parliament) concerne la révision de la Directive européenne 2004/108 dite directive CEM.

Cet amendement a été accepté et fera partie du texte soumis au vote aux députés européens.

Reste à ce qu'ils votent ce texte en l'état sans enlever l'amendement.

En ce qui concerne la révision de la directive européenne RTE 1999/5

La Commission européenne communique sa proposition d'actualiser les règles concernant les équipements hertziens. (17/10/2012)

Extraits :

"Aujourd'hui, la Commission européenne a proposé d'actualiser la directive concernant les équipements hertziens. Cette proposition vise à garantir que tous les acteurs du marché se conforment aux règles relatives à la prévention des interférences, afin que les consommateurs ne rencontrent pas de problèmes lorsqu'ils ouvrent les portières de leur voiture, surveillent leurs enfants ou écoutent la radio. La Commission propose également de clarifier et de simplifier la directive en vue de faciliter son application et d'éliminer les contraintes inutiles, ceci dans le but d'accroître la confiance de toutes les parties prenantes à l'égard du cadre réglementaire.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission et commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, a déclaré: «Les communications mobiles enrichissent la vie des citoyens et sont indispensables à la compétitivité des entreprises de l'UE. Le secteur des équipements hertziens et des équipements terminaux de télécommunications est l'un des quelques domaines de haute technologie dans lesquels l'UE est leader mondial. Par conséquent, nous devons renforcer la confiance des producteurs pour garantir que ce secteur continue de croître avec succès.

Nous proposons également d'éliminer les exigences floues ou superflues qui découragent l'innovation, afin que le secteur des équipements hertziens et de télécommunications puisse poursuivre sa croissance spectaculaire.»

Est-ce que pour Antonio Tajani, les Services d'amateur sont considérés comme ayant des "exigences floues ou superflues" en matière de prévention des interférences ?

La réponse est non car la directive RTE n'est pas modifiée en ce qui concerne les Services d'amateurs.

[Lire la directive 199/5 dite RTE](#)

[Lire le brouillon de cette révision en français ici](#)

"ANNEXE I : ÉQUIPEMENTS NON RÉGLEMENTÉS PAR LA PRÉSENTE DIRECTIVE

1. Les équipements hertziens utilisés par des radioamateurs au sens de l'article 1er, définition 56, du règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), **à moins qu'il s'agisse d'équipements disponibles dans le commerce.**

Les kits de composants destinés à être assemblés par des radioamateurs et les équipements commerciaux modifiés par et pour les radioamateurs ne sont pas considérés comme des équipements disponibles dans le commerce."

⇒ Pas de changement pour les radioamateurs.

"ANNEXE II PRODUITS ASSIMILÉS AUX ÉQUIPEMENTS HERTZIENS

1. Aux fins de la présente directive, sont considérés comme des équipements hertziens les produits suivants:

a) antennes actives;

b) brouilleurs.

2. Aux fins de la présente directive, ne sont pas considérés comme des équipements hertziens les produits suivants:

a) antennes passives;

b) implants cochléaires;

c) fours à micro-ondes."

En ce qui concerne l'opération auprès de vos députés européens

"Refusez d'être "les pigeons du spectre hertzien"

Cette opération de **lobbying collectif, en tant qu'utilisateur individuel du spectre hertzien**, propose aux opérateurs des services d'amateur, aux écouteurs, à toute personne qui se sent concernée par ce sujet, de relayer les positions suivantes auprès des députés européens, selon sa circonscription électorale.

Le texte adressé à vos députés - modifié dans sa rédaction initiale pour plus de compréhension - comporte les points suivants

:
* **Soutenir la position de l'IARU région 1 vis à vis de la norme EN50561-1** parce qu'elle découle d'une **"real politic" économique**. Il apparaît souhaitable de négocier des notch performants, des limitations de signaux à partir de l'appareil et à pas à 10 mètres, des contrôles effectifs des conformités estampillées CE, des importations sauvages ou non conformes, des interventions en brouillage rapides et efficaces avec des sanctions dissuasives auprès des fabricants et des importateurs, de faire évoluer les installations électriques domestiques et de [transport vers plus de blindage](#) car c'est aussi une façon de faire cohabiter les systèmes, que de se mettre dans une position de refus, de tout ou rien, où nous risquons de devenir rien.

* **Soutenir la position de l'IARU région 1 dans son amendement à la révision de la Directive 2004/108**. Cet amendement a été accepté en commission et devrait en principe être voté en l'état. Rappeler à son député que cet amendement ne doit pas être supprimé est de bonne pratique.

* **Soutenir la position de l'IARU région 1 dans son combat à venir dans la révision de la norme 1999/5...** En ce qu'elle n'apparaît pas comme un opposant arc-bouté sur une position extrémiste de refus en bloc mais comme un acteur responsable du spectre qui fait des concessions avec l'évolution de la technique, de la réalité économique du paysage hertzien et conscient de son influence réelle,

basée essentiellement sur les bonnes relations personnelles au plus haut niveau. Ne braquons pas nos interlocuteurs et ne perdons pas notre bonne image. Il faut savoir perdre parfois selon les circonstances, cela ne veut pas dire renoncer mais s'adapter et voir plus loin...

Avant de vous engager, attendez le retour de la décision de la RUP ainsi vous choisirez en votre âme et conscience.

La saison des ré adhésions commence,

“Les promesses n’engagent que ceux qui les écoutent”

Alors : Va t’on succomber de nouveau au chant des sirènes ?

Que chacun prenne ses responsabilités.

Pour notre part c’est **NON.**



Date de sortie **7 novembre 2012**(1h 30min)
Réalisé par Grégory Magne, Stéphane Viard
Avec Michel Delpech, Grégory Montel, Fred Scotlande

Il y a trente ans, Michel enchaînait les tubes. Aujourd’hui, il collectionne les dettes ! Retiré à la campagne, l’ancien chanteur accumule les retards d’impôts et amendes impayées.

Il y a trente ans, Grégory Morel était bercé au son des succès de Michel. Aujourd’hui huissier de justice, il est mandaté pour le saisir. Mais Grégory ne se sent pas de confisquer les biens de l’ex-idole. Il se met en tête de l’aider à rembourser et entraîne Michel sur les routes d’une improbable tournée. Au fil des concerts et des kilomètres, Grégory et Michel vont, l’air de rien, se découvrir et régler bien d’autres passifs.



http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=207211.html

Les sites qui diffusent :

- <http://f6oyu.wordpress.com/>
- <http://f6hqy.com/>
- <http://www.news.urc.asso.fr/>
- <http://f6keh.free.fr/>
- <http://www.qsl.net/ref-11/>
- <http://f0dtv.unblog.fr/>
- <http://ref37.free.fr/>
- <http://onsemobilisepourlaclassenovice.wordpress.com/>
- <http://27mhz-news.blog4ever.com/>

Alors faites le aussi!

73 du groupe, Dan.

